

# Bordereau de signature

2023 03 15\_scol centrale à  
Présidente\_composition des jurys de L1 et  
L2 Science pour la santé 2023-2024

Signataire	Date	Annotation
Anne-Sophie Le Moing, DIR ENS - Scolarité centrale	15/03/2024	Action : Visa
Laurence Breyault, DIR ENSEIGNEMENT	15/03/2024	Action : Visa
Gilles Bedoux, VP CFVU Formations	15/03/2024	Action : Visa
Jean-Roch Sauvé, DGS	15/03/2024	Action : Visa
Christophe Le Hen, Cabinet de la présidence	15/03/2024	Action : Visa
Virginie Dupont, Présidente	17/03/2024	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Virginie DUPONT</u> ( Présidente , Université Bretagne Sud) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 18 mai 2021 à 11:05 au 17 mai 2024 à 11:05.
		<b>Action : Visa</b>
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Gestion administrative\_PRES // Décision 1 visa (Visa N+1)

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;  
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

**Arrêté 2024-039**

Article 1<sup>er</sup> : le jury de la 1ère année commune de Licence mention Sciences pour la santé est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023/2024

L1 mention SCIENCES POUR LA SANTE					
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de L1	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
<b>Présidente :</b> <b>Aline CORVOL</b> Professeur des universités		<b>Présidente :</b> <b>Aline CORVOL</b> Professeur des universités		<b>Présidente :</b> <b>Aline CORVOL</b> Professeur des universités	
<b>Membres :</b> Xavier PALARD Marc-Antoine BELAUD-ROTUREAU Charlène BROCHARD Benoît GUILLET Thomas FRINAULT Gilles BEDOUX Françoise HUET Véronique LORRE Guillaume HAMON		<b>Membres :</b> Xavier PALARD Marc-Antoine BELAUD-ROTUREAU Charlène BROCHARD Benoît GUILLET Thomas FRINAULT Gilles BEDOUX Françoise HUET Véronique LORRE Guillaume HAMON		<b>Membres :</b> Xavier PALARD Marc-Antoine BELAUD-ROTUREAU Charlène BROCHARD Benoît GUILLET Thomas FRINAULT Gilles BEDOUX Françoise HUET Véronique LORRE Guillaume HAMON	
	Responsable 1ère année Professeur des universités Professeur des universités Professeur des universités Représentant Rennes2 Représentant UBS Directrice IFSI Côtes d'Armor Directrice IFSI Morbihan Cadre supérieur, membre du COPIL pédagogique GCS IFSI		Responsable 1ère année Professeur des universités Professeur des universités Professeur des universités Représentant Rennes2 Représentant UBS Directrice IFSI Côtes d'Armor Directrice IFSI Morbihan Cadre supérieur, membre du COPIL pédagogique GCS IFSI		Responsable 1ère année Professeur des universités Professeur des universités Professeur des universités Représentant Rennes2 Représentant UBS Directrice IFSI Côtes d'Armor Directrice IFSI Morbihan Cadre supérieur, membre du COPIL pédagogique GCS IFSI

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, la Présidente prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est réunie dans le seul cas d'absence imprévisible.

Article 3 : la commission préparatoire du Morbihan est constituée de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023/2024

L1 mention SCIENCES POUR LA SANTE					
Commission de Semestre 1		Commission de Semestre 2		Commission de L1	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
<b>Président :</b> <b>Gilles BEDOUX</b> Maître de conférences		<b>Président :</b> <b>Gilles BEDOUX</b> Maître de conférences		<b>Président :</b> <b>Gilles BEDOUX</b> Maître de conférences	
<b>Membres :</b> Anne ELAIN Alexis BAZIRE Marie-France BEDOUX Véronique CROIZER Christian LE GOFF Pascale SAINT-JALMES Aline CORVOL Thomas FRINAULT		<b>Membres :</b> Anne ELAIN Alexis BAZIRE Marie-France BEDOUX Véronique CROIZER Christian LE GOFF Pascale SAINT-JALMES Aline CORVOL Thomas FRINAULT		<b>Membres :</b> Anne ELAIN Alexis BAZIRE Marie-France BEDOUX Véronique CROIZER Christian LE GOFF Pascale SAINT-JALMES Aline CORVOL Thomas FRINAULT	
	Maître de conférences Maître de conférences Professeure certifiée Ingénieur formation IFPS Cadre supérieur de santé Directrice IFPS Pontivy Maître de conférences Représentant Rennes2		Maître de conférences Maître de conférences Professeure certifiée Ingénieur formation IFPS Cadre supérieur de santé Directrice IFPS Pontivy Maître de conférences Représentant Rennes2		Maître de conférences Maître de conférences Professeure certifiée Ingénieur formation IFPS Cadre supérieur de santé Directrice IFPS Pontivy Maître de conférences Représentant Rennes2

Article 4 : La Présidente de l'Université Bretagne Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Nantes le 17/03/2024  
 Signé électroniquement par : Virginie Dupont  
 Date de signature : 17/03/2024  
 Qualité : La Présidente



Virginie DUPONT, Présidente de l'UBS

Lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, teams etc.)

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;  
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

**Arrêté 2024-040**

Article 1<sup>er</sup> : le jury de la 2ème année commune de Licence mention Sciences pour la santé est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023/2024

L2 mention SCIENCES POUR LA SANTE					
Jury de Semestre 3		Jury de Semestre 4		Jury de L2	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
<b>Présidente :</b> <b>Aline CORVOL</b> Professeur des universités		<b>Présidente :</b> <b>Aline CORVOL</b> Professeur des universités		<b>Présidente :</b> <b>Aline CORVOL</b> Professeur des universités	
<b>Membres :</b> Virginie MIGEOT Responsable 2ème année Marc-Antoine BELAUD-ROTUREAU Professeur des universités Charlène BROCHARD Professeur des universités Benoît GUILLET Professeur des universités Thomas FRINAULT Représentant Rennes2 Gilles BEDOUX Représentant UBS Françoise HUET Directrice IFSI Côtes d'Armor Véronique LORRE Directrice IFSI Morbihan Guillaume HAMON Cadre supérieur, membre du COPIL pédagogique GCS IFSI		<b>Membres :</b> Virginie MIGEOT Responsable 2ème année Marc-Antoine BELAUD-ROTUREAU Professeur des universités Charlène BROCHARD Professeur des universités Benoît GUILLET Professeur des universités Thomas FRINAULT Représentant Rennes2 Gilles BEDOUX Représentant UBS Françoise HUET Directrice IFSI Côtes d'Armor Véronique LORRE Directrice IFSI Morbihan Guillaume HAMON Cadre supérieur, membre du COPIL pédagogique GCS IFSI		<b>Membres :</b> Virginie MIGEOT Responsable 2ème année Marc-Antoine BELAUD-ROTUREAU Professeur des universités Charlène BROCHARD Professeur des universités Benoît GUILLET Professeur des universités Thomas FRINAULT Représentant Rennes2 Gilles BEDOUX Représentant UBS Françoise HUET Directrice IFSI Côtes d'Armor Véronique LORRE Directrice IFSI Morbihan Guillaume HAMON Cadre supérieur, membre du COPIL pédagogique GCS IFSI	

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, la Présidente prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est réunie dans le seul cas d'absence imprévisible.

Article 3 : la commission préparatoire du Morbihan est constituée de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023/2024

L2 mention SCIENCES POUR LA SANTE					
Commission de Semestre 3		Commission de Semestre 4		Commission de L2	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
<b>Président :</b> <b>Gilles BEDOUX</b> Maître de conférences		<b>Président :</b> <b>Gilles BEDOUX</b> Maître de conférences		<b>Président :</b> <b>Gilles BEDOUX</b> Maître de conférences	
<b>Membres :</b> Anne ELAIN Maître de conférences Alexis BAZIRE Maître de conférences Marie-France BEDOUX Professeure certifiée Véronique CROIZER Ingénieur formation IFPS Christian LE GOFF Cadre supérieur de santé Pascale SAINT-JALMES Directrice IFPS Pontivy Aline CORVOL Maître de conférences Thomas FRINAULT Représentant Rennes2		<b>Membres :</b> Anne ELAIN Maître de conférences Alexis BAZIRE Maître de conférences Marie-France BEDOUX Professeure certifiée Véronique CROIZER Ingénieur formation IFPS Christian LE GOFF Cadre supérieur de santé Pascale SAINT-JALMES Directrice IFPS Pontivy Aline CORVOL Maître de conférences Thomas FRINAULT Représentant Rennes2		<b>Membres :</b> Anne ELAIN Maître de conférences Alexis BAZIRE Maître de conférences Marie-France BEDOUX Professeure certifiée Véronique CROIZER Ingénieur formation IFPS Christian LE GOFF Cadre supérieur de santé Pascale SAINT-JALMES Directrice IFPS Pontivy Aline CORVOL Maître de conférences Thomas FRINAULT Représentant Rennes2	

Article 4 : La Présidente de l'Université Bretagne Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A lorient, le 12/03/2024

Signé électroniquement par : Virginie Dupont  
 Date de signature : 17/03/2024  
 Qualité : La Présidente



virginie.dupont, Présidente de l'UBS

Lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, teams etc.)